



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

**Direction des Collectivités Territoriales et de l'Environnement  
Bureau de l'Environnement**

**Avis d'ouverture d'enquête publique  
préalable à la délivrance de permis de construire  
un parc photovoltaïque au sol  
sur la commune d'Ambert  
au lieu-dit « Le Poyet »**

Une enquête publique d'une durée consécutive de trente jours **portant sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une partie du site de l'installation de stockage de déchets non dangereux au lieu-dit « Poyet »** sur le territoire de la commune d'Ambert est ouverte :

**du lundi 4 mars au mardi 2 avril 2019 inclus.**

L'enquête publique est conduite dans le cadre de l'instruction d'une demande de permis de construire n°063 003 18 A0012 déposée le 12 avril 2018 par la société SERGIES.

Cette installation d'une puissance totale de 2662 Kwc sera constituée de 7 394 modules, d'un poste de transformation et d'un poste de livraison.

Les éléments constitutifs du dossier comprenant notamment une étude d'impact, son résumé non technique, les avis des services consultés ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus gratuitement à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête à la mairie d'Ambert, siége de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

- **du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30**
- **le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30**

Pendant toute la durée de l'enquête, ces documents seront également consultables sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/photovoltaique-r1366.html> et depuis un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture du Puy-de-Dôme-5ème étage-bureau de l'environnement (aux horaires habituels d'ouverture des bureaux, de 8 h 15 à 16 h et 8 h 15 à 15 h 30 le vendredi).

Par décision du 18 janvier 2019, M. le Président du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné M. Alain NERON, cadre retraité de l'industrie, en qualité de commissaire-enquêteur.

Celui-ci recevra les observations et propositions du public à la mairie d'Ambert :

- **lundi 4 mars 2019 de 9 h à 12 h**
- **mercredi 13 mars 2019 de 14 h à 17 h**
- **samedi 23 mars 2019 de 9 h à 12 h**
- **mardi 2 avril 2019 de 14 h à 17 h**

Les observations et propositions pourront soit être inscrites sur le registre ouvert à cet effet, soit être exprimées oralement au commissaire-enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal, soit être adressées, par correspondance, au commissaire-enquêteur, à la mairie d'Ambert, où elles seront annexées au registre d'enquête.

Elles pourront également être consignées par les intéressés par courrier électronique, à l'adresse suivante :

**[pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr)**

Tout renseignement complémentaire sur ce projet pourra être obtenu auprès du responsable du projet : M. Reda Terroufi, ingénieur projet : Société SERGIES, 78, Avenue Jacques Coeur-CS 10 000- 86068- Poitiers cedex 9 : [reda.terroufi@sergies.fr](mailto:reda.terroufi@sergies.fr) ou auprès de Mme Christine Lechevalier-Direction Départementale des Territoires- Tel : 04.73.51.79.79 : [christine.lechevalier@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:christine.lechevalier@puy-de-dome.gouv.fr)>

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire-enquêteur resteront à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie d'Ambert et sur le site internet des services de l'Etat : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/photovoltaique-r1366.html>

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est la Préfète du Puy-de-Dôme.

La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire.